



COMITE DEPARTEMENTAL DE **B**ADMINTON
LOIRE ATLANTIQUE

**CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL
INTERCLUBS MIXTES SENIORS**

Saison 2019/2020

Table des matières

Article I.	Généralités	3
Alinéa 1.01	Organisation	3
Alinéa 1.02	Divisions	3
Alinéa 1.03	Qualification	3
Article II.	Engagement des équipes	3
Alinéa 2.01	Inscription d'une équipe	3
Alinéa 2.02	Correspondant club.....	3
Alinéa 2.03	Capitaine d'équipe.....	4
Alinéa 2.04	Dossier d'inscription.....	4
Alinéa 2.05	Nombre d'équipes par division	4
Article III.	Promotion, relégation, forfait des équipes	4
Alinéa 3.01	Principe général	4
Alinéa 3.02	Play-Offs / Play-Downs.....	5
Alinéa 3.03	Division incomplète.....	6
Alinéa 3.04	Ajustement par rapport au championnat régional	6
Alinéa 3.05	Forfait d'une équipe en championnat régional	6
Alinéa 3.06	Forfait d'une équipe en championnat départemental	6
Article IV.	Composition des équipes	6
Alinéa 4.01	Rang d'une équipe.....	6
Alinéa 4.02	Constitution d'une équipe	6
Alinéa 4.03	Valeur d'une équipe.....	7
Alinéa 4.04	Autorisation à la compétition.....	7
Alinéa 4.05	Ajout, suppression et transfert de joueur.....	7
Alinéa 4.06	Joueur remplaçant en championnat départemental	7
Alinéa 4.07	Joueur remplaçant en championnat régional ou national.....	7
Article V.	Déroulement du Championnat	8
Alinéa 5.01	Constitution des poules	8
Alinéa 5.02	Division 1 (DD1)	8
Alinéa 5.03	Division 2 (DD2)	8
Alinéa 5.04	Division 3 (DD3)	8
Alinéa 5.05	Division 4 (DD4)	8
Alinéa 5.06	Division 5 (DD5)	8
Alinéa 5.07	Format des Play-Offs/Play-Downs.....	9
Article VI.	Déroulement des rencontres	9
Alinéa 6.01	Calendrier	9
Alinéa 6.02	Joueurs inscrits dans plusieurs championnats départementaux.....	9
Alinéa 6.03	Délais	9
Alinéa 6.04	Format d'une rencontre standard.....	9
Alinéa 6.05	Feuille de rencontre	10
Alinéa 6.06	Joueurs mutés	10
Alinéa 6.07	Nombres de matchs par rencontre.....	10
Alinéa 6.08	Hiérarchie des matchs.....	10
Alinéa 6.09	Changement de classement	10
Alinéa 6.10	Equipe incomplète	10
Alinéa 6.11	Blessure.....	11
Alinéa 6.12	Interruption de rencontre	11
Alinéa 6.13	Volants	11
Alinéa 6.14	Arbitrage.....	12
Alinéa 6.15	Transmission de la feuille de rencontre.....	12
Alinéa 6.16	Réclamation.....	12
Alinéa 6.17	Irrégularité	12
Alinéa 6.18	Collation d'après rencontre	12
Article VII.	Classement.....	12
Alinéa 7.01	Classement de la poule	12
Alinéa 7.02	Egalité entre équipes d'une même poule	12
Alinéa 7.03	Champions départementaux	12
Alinéa 7.04	Classement général d'une division	13
Article VIII.	Sanctions.....	13
Alinéa 8.01	Champ d'application des sanctions.....	13
Alinéa 8.02	Joueur non en règle.....	13
Alinéa 8.03	Joueur non inscrit dans une équipe.....	13
Alinéa 8.04	Joueur ayant disputé 3 rencontres au niveau régional / national et/ou joueur ayant disputé 2 rencontres dans des équipes supérieures au niveau départemental.....	13
Alinéa 8.05	Joueur ayant disputé une rencontre au niveau régional / national puis une rencontre départementale dans les 2 semaines suivantes	13
Alinéa 8.06	Joueur ayant disputé 2 rencontres le même jour	13
Alinéa 8.07	Joueur ayant disputé 2 rencontres dans la même journée.....	13
Alinéa 8.08	Erreur dans l'ordre des matchs.....	14
Alinéa 8.09	Equipe incomplète	14
Alinéa 8.10	Rencontre reportée.....	14

Alinéa 8.11	Interruption	14
Alinéa 8.12	Nombre de matchs joués	14
Alinéa 8.13	Transmission de la feuille de rencontre.....	14
Alinéa 8.14	Récidive	14
Alinéa 8.15	Autres litiges	14
Alinéa 8.16	Enregistrement des matchs irréguliers	14
Article IX.	Championnat Promotion, dispositions particulières	15
Article X.	Commission compétitions	16
Alinéa 10.01	Gestion du championnat.....	16
Alinéa 10.02	Membres de la Commission	16
Alinéa 10.03	Responsable des inscriptions.....	16
Alinéa 10.04	Responsables de division et de poule	16
Alinéa 10.05	Coordonnées.....	16

Article I. Généralités

Alinéa 1.01 Organisation

Le championnat départemental interclubs, organisé par le Comité Départemental de badminton de Loire Atlantique, oppose les équipes des clubs du département affiliés à la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Alinéa 1.02 Divisions

Il comporte 5 divisions :

DD1	Division Départementale 1	8	Equipes	->	1 poule unique
DD2	Division Départementale 2	16	Equipes	->	2 poules de 8 équipes
DD3	Division Départementale 3	32	Equipes	->	4 poules de 8 équipes
DD4	Division Départementale 4	32	Equipes	->	4 poules de 8 équipes
DD5	Division Départementale 5	X	Equipes	->	X poules de X équipes
DProm	Division Promotion	X	Equipes	->	X poules de X équipes

Alinéa 1.03 Qualification

La qualification est automatique pour les équipes engagées en DD1, DD2, DD3 et DD4.

Toute nouvelle équipe, quelle que soit sa valeur, sera inscrite en DD5 ou en DProm, selon le choix des clubs.

Article II. Engagement des équipes

Alinéa 2.01 Inscription d'une équipe

L'inscription par un club d'une équipe en championnat départemental seniors vaut connaissance et acceptation du présent règlement.

Alinéa 2.02 Correspondant club

Chaque club devra désigner un correspondant qui participera aux réunions organisées par la commission compétitions. Il sera l'interlocuteur auprès de cette commission pour tous problèmes liés au déroulement des rencontres.

Alinéa 2.03 Capitaine d'équipe

Chaque club devra désigner un capitaine par équipe, lequel veillera au bon déroulement des rencontres de son équipe, conformément au présent règlement.

Alinéa 2.04 Dossier d'inscription

Pour que l'inscription d'une équipe soit valide, le club devra impérativement se rendre sur Decl'IC (<http://www.codep44-badminton.fr/DeclIC>) pour :

- Renseigner le correspondant club ;
- Renseigner le(s) capitaine(s) d'équipe ;
- Renseigner la(les) composition(s) d'équipe(s) avec des joueurs licenciés FFBaD ;

Ces démarches devront être effectuées avant la date limite d'inscription, délivrée chaque année au lancement de la campagne d'inscription.

Les droits d'inscription pourront être versés par virement bancaire (à privilégier) ou par chèque libellé à l'ordre du « **CD44 Badminton** ». Ces droits d'inscription, par équipe engagée, sont fixés en assemblée générale du comité départemental.

Alinéa 2.05 Nombre d'équipes par division

Un club ne peut présenter qu'une seule équipe par poule dans chaque division.

De ce fait, le nombre d'équipes d'un club est limité à 1 en DD1, 2 en DD2, 4 en DD3, et 4 en DD4.

Pour la DD5, la règle reste la même. Le nombre de poule sera déterminé à la réception des dossiers d'inscription, en fonction du nombre d'équipes engagées.

En DProm, plusieurs équipes d'un même club pourront se retrouver dans la même poule.

Article III. Promotion, relégation, forfait des équipes

A l'issue de la saison, les divisions sont reconstituées pour la saison suivante en fonction des résultats, à savoir :

Alinéa 3.01 Principe général

Toute équipe promue de par ses résultats en championnat ne peut refuser la montée.

En DD1, l'équipe classée 1^{ère} est championne départementale et qualifiée pour les barrages de montée en Régionale 3.

En DD2, les 2 équipes gagnantes des Play-Offs sont promues en DD1.

En DD3, les 4 équipes gagnantes des Play-Offs sont promues en DD2.

En DD4, les équipes classées à la 1^{ère} place de chaque poule sont promues en DD3, ainsi que 4 autres équipes gagnantes des Play-Offs.

En DD5, les équipes classées aux 1^{ères} et 2^{èmes} places de chaque poule sont promues en DD4 (**cas général avec 4 poules en DD5**).

En DD1, les 2 dernières équipes sont reléguées en DD2.

En DD2, les équipes classées à la 8^{ème} place de chaque poule sont reléguées en DD3, ainsi que les 2 équipes perdantes des Play-Downs.

En DD3, les équipes classées à la 8^{ème} place de chaque poule sont reléguées en DD4, ainsi que les 4 équipes perdantes des Play-Downs.

En DD4, les équipes classées à la 8^{ème} place de chaque poule sont reléguées en DD5, ainsi que les 4 équipes perdantes des Play-Downs (**cas général avec 4 poules en DD5**).

En fonction du nombre d'équipes inscrites en DD5 et donc du nombre de poules constituées, la commission ajustera le nombre d'équipes reléguées de DD4 vers DD5 au moment de la clôture des inscriptions.

Alinéa 3.02 Play-Offs / Play-Downs

DD2, Play-Offs :

Les équipes classées aux 1ères et 2èmes places de chaque poule s'affrontent pour déterminer les 2 promotions en DD1 :

- Poule unique de 4 équipes, les résultats des rencontres ayant déjà été jouées entre les équipes d'une même poule sont pris en compte
- 2 rencontres par équipe :
 - o J8 : 1er poule A reçoit 2ème poule B / 2ème poule A reçoit 1er poule B
 - o J9 : 1er poule B reçoit 1er poule A / 2ème poule B / reçoit 2ème poule A

DD2, Play-Downs :

Les équipes classées aux 6ème et 7ème places de chaque poule s'affrontent pour déterminer 2 relégations en DD3 :

- Poule unique de 4 équipes, les résultats des rencontres ayant déjà été jouées entre les équipes d'une même poule sont pris en compte
- 2 rencontres par équipe :
 - o J8 : 6ème Poule A reçoit 7ème Poule B / 7ème Poule A reçoit 6ème Poule B
 - o J9 : 6ème poule B reçoit 6ème poule A / 7ème poule B reçoit 7ème poule C

DD3, Play-Offs :

Les équipes classées 1ère de chaque poule se rencontrent selon l'ordre suivant (tirage au sort par la commission pour déterminer le lieu de chaque rencontre) :

- J8.11 : 1er poule A vs 1er poule C
- J8.12 : 1er poule B vs 1er poule D

Les équipes classées 2ème de chaque poule se rencontrent selon l'ordre suivant (tirage au sort par la commission pour déterminer le lieu de chaque rencontre) :

- J8.21 : 2ème poule A vs 2ème poule C
- J8.22 : 2ème poule B vs 2ème poule D

Les équipes vainqueurs des rencontres J8.11 et J8.12 sont promues en DD2 et se rencontrent pour le titre de champion départemental DD3 (tirage au sort par la commission pour déterminer le lieu de la rencontre).

Les équipes perdantes des rencontres J8.11 et J8.12 reçoivent les équipes vainqueurs des rencontres J8.21 et J8.22. Les équipes vainqueurs sont promues en DD2 (tirage au sort par la commission pour déterminer les adversaires)

DD3, Play-Downs :

Les équipes classées 6ème de chaque poule reçoivent une équipe classée 7^{ème} (tirage au sort par la commission pour déterminer les adversaires).

Les équipes perdantes de ces rencontres seront reléguées en DD4.

DD4, Play-Offs :

Les équipes classées 1ère de leur poule sont promues en DD3 et s'affrontent en demi-finales et finale pour le titre de champion départemental DD4, selon l'ordre suivant (tirage au sort par la commission pour déterminer le lieu de chaque rencontre) :

- Demi-finales : 1er poule A vs 1er poule C / 1er poule B vs 1er poule D

Les équipes classées 2ème de chaque poule se rencontrent selon l'ordre suivant (tirage au sort par la commission pour déterminer le lieu de chaque rencontre) :

- J8.11 : 2ème poule A vs 2ème poule C
- J8.12 : 2ème poule B vs 2ème poule D

Les équipes classées 3ème de chaque poule se rencontrent selon l'ordre suivant (tirage au sort par la commission pour déterminer le lieu de chaque rencontre) :

- J8.21 : 3ème poule A vs 3ème poule C
- J8.22 : 3ème poule B vs 3ème poule D

Les équipes vainqueurs des rencontres J8.11 et J8.12 sont promues en DD3.

Les équipes perdantes des rencontres J8.11 et J8.12 reçoivent les équipes vainqueurs des rencontres J8.21 et J8.22 DD3 (tirage au sort par la commission pour déterminer les adversaires).

Les équipes vainqueurs sont promues en DD3.

D4, Play-Downs :

Les équipes classées 6ème de chaque poule reçoivent une équipe classée 7ème (tirage au sort par la commission pour déterminer les adversaires).

Les équipes perdantes de ces rencontres seront reléguées en DD5.

Alinéa 3.03 Division incomplète

La place vacante sera complétée par ordre de priorité, selon le classement général de l'ensemble de la division de la saison précédente :

1. promotion d'équipe(s) non promue(s).
2. repêchage d'équipe(s) reléguée(s).

L'ordre de repêchage pour les promotions se fait en fonction du classement général des divisions.
Cf. Alinéa 7.04

Alinéa 3.04 Ajustement par rapport au championnat régional

En cas de relégation d'une ou plusieurs équipe(s) évoluant en régional des relégations supplémentaires seront effectuées dans chaque division selon le classement général.

En cas de qualification au championnat régional de l'équipe promue aux barrages, toutes les divisions seront complétées selon l'[Alinéa 3.03](#).

Alinéa 3.05 Forfait d'une équipe en championnat régional

Une équipe qui déclare forfait en championnat régional (ou national) ne sera pas réintégrée en championnat départemental.

C'est au club concerné de redéployer ses effectifs au sein des autres équipes engagées en championnat départemental.

Alinéa 3.06 Forfait d'une équipe en championnat départemental

Lorsqu'un club déclare le forfait d'une équipe, celui-ci sera systématiquement réalisé sur l'équipe engagée dans la division la moins élevée.

Une équipe engagée qui déclare forfait en cours de championnat pour le reste de la saison verra toutes les rencontres suivantes perdues par forfait et sera classée dernière de sa division.

Article IV. Composition des équipes

Alinéa 4.01 Rang d'une équipe

Le rang d'une équipe dans une division (ou dans une poule) sera déterminé en fonction de la valeur de l'équipe (cf. Alinéa 4.03) à la date de clôture des inscriptions de la nouvelle saison. En cas d'égalité de points entre plusieurs équipes, il sera tenu compte du classement final des équipes à l'issue de la saison précédente.

Alinéa 4.02 Constitution d'une équipe

En championnat, un joueur ne peut représenter que le club FFBaD dans lequel il est licencié.

Une équipe devra être composée au minimum de 4 femmes et de 4 hommes, considérés comme titulaires, et au maximum de 10 femmes et de 10 hommes.

Un joueur ne peut s'inscrire que dans une seule équipe, sauf disposition de l'[Alinéa 4.05](#) ci-dessous.

Sur la feuille d'engagement, les joueurs seront inscrits par ordre décroissant de valeur.

Si un club engage au moins 2 équipes, ces équipes devront être inscrites dans les divisions, de la DD1 à la DD5, par ordre décroissant de valeur (cf. [Alinéa 4.03](#)).

REGLEMENT 2019-2020 – INTERCLUBS MIXTES SENIORS

Alinéa 4.03 Valeur d'une équipe

La valeur d'une équipe sera calculée en fonction de la valeur de ses joueurs, le barème suivant est appliqué à ses 8 titulaires :

N1	12 points	R4	9 points	D7	6 points	P10	3 points
N2	11 points	R5	8 points	D8	5 points	P11	2 points
N3	10 points	R6	7 points	D9	4 points	P12	1 point
						NC	0 point

Le classement à prendre en compte pour déterminer la valeur de chaque joueur est le classement officiel de la discipline dans laquelle il est le mieux classé, à la date limite d'inscription des joueurs dans les équipes, y compris pour les joueurs inscrits en cours de saison.

Alinéa 4.04 Autorisation à la compétition

Tous les joueurs inscrits doivent être licenciés FFBA D, et autorisés à la compétition en catégorie senior pour la saison en cours.

Sont autorisés à la compétition les joueurs : cadets, juniors, seniors, vétérans et Parabadminton.

La référence est la date d'autorisation à la compétition attribuée par la FFBA D.

Alinéa 4.05 Ajout, suppression et transfert de joueur

A condition de respecter les Alinéa 4.02 et Alinéa 4.04 de cet article, il sera possible de compléter une équipe engagée par un joueur non inscrit en début de saison, ou inscrit dans une équipe de niveau inférieur, à condition que sa valeur (cf. Alinéa 4.03) soit inférieure ou égale à la valeur du premier titulaire de même sexe sur la déclaration de début de saison.

Toute descente de joueurs ou joueuses en équipe inférieure est impossible.

Toute demande de modification s'effectue sur Decl'IC, et doit être faite au minimum 72 heures avant une rencontre. Cette modification ne deviendra effective qu'après validation Decl'IC.

Un joueur ou une joueuse d'un classement supérieur pourra cependant être inscrit(e) en cours de saison dans l'équipe 1 d'un club (club n'ayant donc pas d'équipe au niveau régional ou national).

La suppression d'un joueur de son équipe sera traitée au cas par cas.

Alinéa 4.06 Joueur remplaçant en championnat départemental

A condition de respecter les Alinéa 4.02 et Alinéa 4.04 de cet article, il sera possible de compléter une équipe supérieure par un joueur inscrit dans une équipe inférieure à condition que sa valeur (cf. Alinéa 4.03) soit inférieure ou égale à la valeur du premier titulaire de même sexe sur la déclaration de début de saison.

Ce joueur ou cette joueuse devra IMPERATIVEMENT être signalé(e) au capitaine adverse et au responsable de poule 24h avant le début prévu de la rencontre. Un(e) seul(e) remplaçant(e) sera autorisé(e) par rencontre.

Ce(tte) remplaçant(e) ne pourra disputer qu'une seule rencontre lors d'une même journée en interclubs seniors, et pourra rejouer dans son équipe d'origine lors de la journée suivante.

Tout joueur ayant disputé 2 rencontres dans une équipe autre que son équipe d'origine en championnat départemental sera transféré vers cette équipe.

Aucun joueur inscrit dans une équipe de Challenge Homme n'est autorisé à effectuer de remplacement dans le championnat départemental senior.

Le présent alinéa est seulement applicable à la phase des rencontres de poules, hors play-offs et play-downs.

Alinéa 4.07 Joueur remplaçant en championnat régional ou national

Tout joueur ayant disputé 3 rencontres en championnat régional ou national, n'est plus autorisé à jouer dans le championnat départemental pour le reste de la saison.

* : une rencontre correspond à l'affrontement de 2 équipes indépendamment de la journée jouée (ex : dans une journée de championnat régional, il y a le plus souvent 2 rencontres par journée)

Par ailleurs, pour respecter la notion de « journée » en adéquation avec les interclubs régionaux et nationaux, un joueur ou joueuse ayant disputé une rencontre lors d'une journée de championnat régional ou national ne pourra pas rejouer dans une équipe départementale dans les 14 jours suivant cette rencontre.

Article V. Déroulement du Championnat

Alinéa 5.01 Constitution des poules

Le tirage au sort déterminant l'emplacement des équipes au sein des poules sera réalisé par les membres de la commission avant la réunion de préparation.

Alinéa 5.02 Division 1 (DD1)

1 poule unique composée de 8 équipes

L'ordre des matchs se déroulera comme indiqué ci-dessous (l'équipe à gauche reçoit) :

<u>1^{ère} journée</u>	<u>2^{ème} journée</u>	<u>3^{ème} journée</u>	<u>4^{ème} journée</u>	<u>5^{ème} journée</u>	<u>6^{ème} journée</u>	<u>7^{ème} journée</u>
1 contre 8	7 contre 1	1 contre 6	5 contre 1	1 contre 4	4 contre 2	1 contre 2
2 contre 7	8 contre 2	2 contre 5	6 contre 2	2 contre 3	3 contre 1	3 contre 4
3 contre 6	5 contre 3	3 contre 8	7 contre 3	6 contre 7	8 contre 6	5 contre 6
4 contre 5	6 contre 4	4 contre 7	8 contre 4	5 contre 8	7 contre 5	7 contre 8

Alinéa 5.03 Division 2 (DD2)

1^{ère} phase = poules

2 poules de 8 équipes.

L'ordre des matchs dans chaque poule se déroulera comme indiqué pour la DD1.

2^{ème} phase = play-offs / play-downs

Alinéa 5.04 Division 3 (DD3)

1^{ère} phase = poules

4 poules (A, B, C, D) de 8 équipes.

L'ordre des matchs dans chaque poule se déroulera comme indiqué pour la DD1.

2^{ème} phase = play-offs / play-downs

Alinéa 5.05 Division 4 (DD4)

1^{ère} phase = poules

4 poules (A, B, C, D) de 8 équipes.

Dans la mesure du possible un rapprochement par bassin géographique sera effectué. Les têtes de poule seront définies par rang de valeur.

L'ordre des matchs dans chaque poule se déroulera comme indiqué pour la DD1.

2^{ème} phase = play-offs / play-downs

Alinéa 5.06 Division 5 (DD5)

1^{ère} phase = poules

En fonction du nombre d'équipes engagées, les modalités d'organisation de cette division seront fixées en réunion de début de saison. Dans la mesure du possible un rapprochement par bassin géographique sera effectué. Les têtes de poule seront définies par rang de valeur.

2ème phase

En fonction du nombre d'équipes, la Commission Interclubs organisera la seconde phase en tenant compte du classement dans les poules.

Alinéa 5.07 Format des Play-Offs/Play-Downs

Toutes les rencontres de Play-Offs/Play-Downs se dérouleront en 8 matchs. Elles auront lieu comme habituellement en semaine sur les créneaux d'entraînement des clubs concernés (cf Alinéa 6.05).

Un tirage au sort effectué par la Commission Compétition déterminera le lieu de la rencontre.

En cas d'ex-aequo, les équipes seront départagées selon les mêmes règles qu'en saison régulière (cf [Alinéa 7.02](#)).

Article VI. Déroulement des rencontres

Alinéa 6.01 Calendrier

Le calendrier des rencontres sera défini avant la date indiquée sur le dossier d'inscription. Il s'établira par un dialogue entre les capitaines ou responsables de chaque club, via l'application dédiée selon les critères suivants :

- Seules les dates proposées pendant les jours fériés, les vacances scolaires, les samedis et les dimanches pourront être refusées par l'équipe reçue
- En cas d'impossibilité d'accord entre les 2 équipes concernées, l'équipe reçue pourra proposer une date d'accueil dans son gymnase. L'ensemble de l'organisation de cette rencontre reste à la charge de l'équipe prévue initialement pour recevoir (feuille de rencontre et collation).
- Les dates fixées seront définitives
- Tout report exceptionnel d'une rencontre devra être justifié auprès du responsable de la poule concernée et ne sera effectif qu'après son accord. L'équipe déclarée lors de la rencontre reportée sera celle de la date initiale.
- L'anticipation d'une rencontre est possible avec l'accord du responsable de la poule concernée et des 2 capitaines. La nouvelle date fixée annule et remplace l'ancienne

Alinéa 6.02 Joueurs inscrits dans plusieurs championnats départementaux

Un joueur inscrit dans les championnats senior **et** vétérans ne pourra disputer 2 rencontres le même jour.

Un joueur inscrit dans les championnats senior **et** jeune ne pourra disputer une rencontre senior le même jour qu'une journée du championnat jeune.

Alinéa 6.03 Délais

Le capitaine de l'équipe qui reçoit devra par courtoisie contacter le capitaine de l'équipe qui se déplace au moins 8 jours avant la date fixée afin de préciser les aspects logistiques de la rencontre (lieu, code d'accès, fermeture de la salle, parking...).

En l'absence de contact, le capitaine de l'équipe qui se déplace ne peut en aucun cas justifier auprès du responsable de poule d'une demande de report ou d'une déclaration de forfait de l'équipe adverse.

Alinéa 6.04 Format d'une rencontre standard

Une rencontre standard se joue en 8 matchs soit :

- 2 simples hommes
- 2 simples dames
- 1 double hommes
- 1 double dames
- 2 doubles mixtes

REGLEMENT 2019-2020 – INTERCLUBS MIXTES SENIORS

Les matchs devront se jouer dans l'ordre indiqué ci-dessus sauf accord des 2 capitaines.
Lorsque l'équipe est complète les 8 matchs doivent être joués.

Alinéa 6.05 Feuille de rencontre

La composition exacte des équipes est fixée confidentiellement par chaque capitaine puis reportée sur la feuille de rencontre commune, avant le début de la rencontre.

Tous les joueurs susceptibles de jouer doivent être inscrits sur la feuille de rencontre dès le début de celle-ci et avant le premier match. Ils doivent être présents avant le début du premier match.

Les joueuses ou joueurs remplaçants (non inscrits sur la composition d'équipe au jour de la rencontre) devront IMPERATIVEMENT être signalés au capitaine adverse et au responsable de poule 24h avant le début prévu de la rencontre.

Alinéa 6.06 Joueurs mutés

En ce qui concerne les joueurs mutés, ceux-ci ne pourront jouer que si la mutation est effective, et dans le respect des délais de carence à la date de la rencontre.

De plus, l'équipe alignée pour chaque rencontre ne doit pas comprendre plus de 2 joueurs mutés.

Alinéa 6.07 Nombres de matchs par rencontre

Un joueur ne doit pas disputer 2 matchs dans la même discipline, c'est à dire jouer les 2 simples et/ou les 2 doubles mixtes.

Un joueur ne doit pas disputer plus de deux matchs dans la même rencontre.

Alinéa 6.08 Hiérarchie des matchs

Les classements pris en compte pour la hiérarchie des matchs sont ceux respectant l'Alinéa 6.09.

Pour les matchs de simples : le joueur jouant le second simple doit avoir un classement [en simple] inférieur ou égal au joueur jouant le premier simple. En cas d'égalité, le choix est effectué par le capitaine.

Pour les doubles mixtes : la paire, librement constituée, jouant le second double mixte doit avoir un classement [en double mixte] inférieur ou égal à la paire jouant le premier double mixte. En cas d'égalité, le choix est effectué par le capitaine.

Le classement d'une paire est déterminé en fonction des valeurs rappelées dans l'Alinéa 4.03 et selon l'Alinéa 6.09.

Alinéa 6.09 Changement de classement

Les changements de classement hebdomadaires sont pris en compte.

Attention, le changement de classement officiel a lieu dans la nuit du mercredi au jeudi. Les capitaines doivent être vigilants sur ce point, charge à eux de vérifier le classement des joueurs et joueuses de leur équipe.

Le classement officiel de référence est celui publié par la Fédération Française de Badminton (FFBaD) sur Poona.

Ces classements peuvent modifier l'ordre des matchs d'une rencontre à l'autre, mais ne génèrent pas de modification concernant la composition d'une équipe.

Alinéa 6.10 Equipe incomplète

Dans le cas où une équipe serait incomplète, les matchs forfaits seront alors comptabilisés ainsi :

REGLEMENT 2019-2020 – INTERCLUBS MIXTES SENIORS

Effectif Homme	Effectif Dame	SH1	SH2	SD1	SD2	DH	DD	DX1	DX2	Score
3 et +	3 et +									8
3 et +	2									6
3 et +	1									5
3 et +	0									3
2	3 et +									6
2	2									5
2	1									4
2	0									3
1	3 et +									5
1	2									4
1	1									3
1	0									1
0	3 et +									3
0	2									3
0	1									1
0	0									0

L'équipe complète doit noter sur la feuille de match une composition complète, respectant l'ordre des classements, et noter WO sur les matchs forfaits par l'équipe adverse.

Alinéa 6.11 Blessure

Un abandon (match perdu) sera appliqué lors de la blessure d'un joueur ou d'une circonstance imprévisible le concernant pendant le déroulement du match. Si ce joueur était prévu pour un autre match, son remplacement par un autre joueur déjà inscrit sur la feuille de rencontre est autorisé à condition de respecter les Alinéa 6.05, Alinéa 6.06, Alinéa 6.07 et Alinéa 6.08.

Alinéa 6.12 Interruption de rencontre

En cas d'interruption de rencontre, tous les matches non joués et non terminés seront perdus par l'équipe qui reçoit.

Au-delà de 30 minutes si l'équipe visiteuse n'est pas au complet, le club organisateur ne pourra plus être tenu responsable de l'interruption de la rencontre, si et seulement si une réserve a été émise par ce dernier.

Alinéa 6.13 Volants

Les rencontres se jouent avec des volants plumes ou nylon, homologués pour les compétitions fédérales, à la charge des 2 équipes (les équipes devront être équipées pour chaque rencontre de volants nylons ET plumes, si le classement des joueurs l'impose) :

- Les matchs opposants des joueurs / joueuses classés D, R ou N se jouent en volant plumes.
- Les matchs opposants des joueurs classés D, R ou N à des joueurs classés P ou NC se jouent en volants plumes (conformément à l'article 2.18 du Règlement Général des Compétitions émis par la FFBaD).
- Les matchs opposant des joueurs / joueuses classés P et/ou NC peuvent se jouer en volants plume ou nylon, les joueurs se mettant d'accord avant le match. En cas de désaccord, les matchs se dérouleront en volants nylon.

Alinéa 6.14 Arbitrage

A défaut d'arbitre, lors des rencontres, les joueurs s'auto arbitrent. Les règles à appliquer sont celles des « Règles officielles du badminton et recommandations » publiés par la FFBaD.

Alinéa 6.15 Transmission de la feuille de rencontre

Il revient ensuite au capitaine de l'équipe à domicile de remplir correctement la feuille de rencontre. A la fin de la rencontre, elle sera signée des 2 capitaines et transmise impérativement dans les 72h par mail au responsable de la poule concernée par le capitaine de l'équipe qui reçoit, avec copie obligatoire au capitaine adverse.

Une copie de la feuille de rencontre, vérifiée et signée par les 2 capitaines, sera conservée par le capitaine de l'équipe adverse. En cas de perte de l'originale, cette copie lui sera demandée par la commission.

Alinéa 6.16 Réclamation

Toute réclamation devra être portée au dos de la feuille de rencontre en réserve. Elle sera étudiée par la commission compétitions qui statuera.

Alinéa 6.17 Irrégularité

La commission pourra être amenée à prendre les mesures nécessaires consécutives à toute irrégularité constatée lors des vérifications des feuilles de rencontres.

Alinéa 6.18 Collation d'après rencontre

Le club recevant organisera une collation pour clôturer la rencontre.

Article VII. Classement

Alinéa 7.01 Classement de la poule

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres suivant le barème :

- | | |
|--|--|
| - Rencontre gagnée | 5 points |
| - Rencontre ex-æquo | 3 points |
| - Rencontre perdue | 1 point |
| - Bonus offensif pour une victoire 8-0 | 1 point (sauf si rencontre gagnée par forfait) |
| - Bonus défensif pour une défaite 5-3 | 1 point |
| - Rencontre forfait | 0 point |

Alinéa 7.02 Egalité entre équipes d'une même poule

S'il y a égalité entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

Si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, il s'établit en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus (ou encore entre le nombre de points gagnés et perdus).

Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat de la rencontre les ayant opposées, calculé selon les mêmes principes.

Alinéa 7.03 Champions départementaux

Les titres de champions départementaux seront décernés comme suit :

- Division 1 : l'équipe classée première à l'issue des rencontres.
- Division 2 et 3 : l'équipe première du Play-Off.
- Division 4 : l'équipe remportant les finales opposant les 1ers de chaque poule.

REGLEMENT 2019-2020 – INTERCLUBS MIXTES SENIORS

- Division 5 : en fonction du nombre d'équipes engagées et des modalités d'organisation qui seront fixées lors de la réunion de début de saison.

Alinéa 7.04 Classement général d'une division

Un classement général sera effectué dans chaque division en fonction du classement dans la poule. Puis, pour les divisions contenant plusieurs poules :

- En fonction des résultats des Play-Offs/Play-Downs pour les équipes concernées, puis de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres de Play-Offs/Play-Downs puis de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus et enfin de la différence entre le nombre de points gagnés et perdus
- En fonction des points des équipes de même classement pour les équipes non concernées par les Play-Offs/Play-Downs, puis de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres puis de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus et enfin de la différence entre le nombre de points gagnés et perdus

Article VIII. Sanctions

Alinéa 8.01 Champ d'application des sanctions

Tout manquement au présent règlement pourra entraîner des sanctions pour le joueur, l'équipe ou le club concerné.

Alinéa 8.02 Joueur non en règle

[cf. Alinéa 4.04](#)

En cas de joueur non licencié participant à une rencontre : forfait de tous les matchs gagnés par ce joueur et deux points de pénalité pour l'équipe au classement général de la poule.

Alinéa 8.03 Joueur non inscrit dans une équipe

[cf. Alinéa 4.05](#)

En cas de joueur licencié participant à une rencontre sans être inscrit dans l'équipe : forfait de tous les matchs gagnés par ce joueur et un point de pénalité pour l'équipe au classement général de la poule.

Alinéa 8.04 Joueur ayant disputé 3 rencontres au niveau régional / national et/ou joueur ayant disputé 2 rencontres dans des équipes supérieures au niveau départemental

Forfait de tous les matchs gagnés par ce joueur et un point de pénalité pour l'équipe.

Alinéa 8.05 Joueur ayant disputé une rencontre au niveau régional / national puis une rencontre départementale dans les 2 semaines suivantes

Forfait de tous les matchs gagnés par ce joueur et un point de pénalité pour l'équipe.

Alinéa 8.06 Joueur ayant disputé 2 rencontres le même jour

[cf. Alinéa 6.02](#)

Forfait de tous les matchs gagnés par ce joueur dans les 2 rencontres.

Alinéa 8.07 Joueur ayant disputé 2 rencontres dans la même journée

[cf. Alinéa 6.02](#)

Forfait de tous les matchs gagnés par ce joueur dans les 2 rencontres.

Alinéa 8.08 Erreur dans l'ordre des matchs

cf. Alinéa 6.08

Forfait du second match, dans le cas où il aurait été gagné par l'équipe à l'origine de l'erreur.

Alinéa 8.09 Equipe incomplète

cf. Alinéa 6.10

Une équipe incomplète perdra les matchs forfaits sur le score de 21-0, 21-0.

Une équipe ayant fait deux forfaits complets ou plus lors de la saison ne pourra être repêchée lors des promotions / relégations.

Alinéa 8.10 Rencontre reportée

cf. Alinéa 6.01

Pour toute rencontre reportée sans accord du gestionnaire de poule, la ou les équipes à l'origine du report seront sanctionnées par une défaite sur le score de 8/0 pour les matchs et d'1 point de pénalité.

Alinéa 8.11 Interruption

cf. Alinéa 6.12

En cas de rencontre interrompue, les matchs non joués et non terminés seront perdus sur le score de 21-0 21-0 :

- Par l'équipe visiteuse au-delà de 30 minutes de retard
- Par l'équipe qui reçoit dans tous les autres cas

Alinéa 8.12 Nombre de matchs joués

cf. Alinéa 6.07

Si un joueur joue plus de 2 matchs lors d'une rencontre, tous ses matchs gagnés seront déclarés forfaits.

Alinéa 8.13 Transmission de la feuille de rencontre

cf. Alinéa 6.15

Une feuille de rencontre non transmise par email dans le délai des 72h (la date d'envoi du message faisant foi), sera sanctionnée d'un point de pénalité au classement général pour l'équipe à domicile.

En cas de perte de la feuille de rencontre, la copie sera demandée au capitaine adverse. Si cette copie ne peut être présentée, la rencontre sera déclarée forfait pour les deux équipes.

Alinéa 8.14 Récidive

En cas de récidive, le joueur ou l'équipe concerné(e) risque une exclusion du championnat.

Alinéa 8.15 Autres litiges

Pour tout autre point non listé ci-dessus, la commission prendra la sanction appropriée.

Alinéa 8.16 Enregistrement des matchs irréguliers

Les matchs pour lesquels une irrégularité aura été constatée, seront enregistrés au niveau fédéral uniquement en cas de victoire du joueur non fautif.

Article IX. Championnat Promotion, dispositions particulières

Ce championnat constitue un complément au championnat interclubs seniors pour permettre à un public débutant ou peu aguerri de débiter la compétition dans un cadre convivial.

Le Championnat Promotion (DProm) s'adresse aux joueurs et joueuses classé(e)s P11, P12 et NC au moment de leur inscription dans leur équipe.

Les rencontres se joueront en 5 matchs :

- 1 Simple Hommes
- 1 Simple Dames
- 1 Double Hommes
- 1 Double Dames
- 1 Double Mixte

Les équipes seront inscrites en début de saison, selon les dispositions du championnat seniors, avec au minimum 2 joueuses et 2 joueurs par équipe.

Un joueur ou joueuse pourra jouer 2 matchs maximum par rencontre.

Les poules seront constituées de manière géographique, et pourront comporter jusqu'à 2 équipes du même club.

Le calendrier et le nombre de rencontres seront déterminés par la Commission Compétitions en fonction du nombre d'équipes inscrites.

Les résultats des matchs seront comptabilisés pour le classement individuel des joueurs au même titre que les tournois Promotions, c'est-à-dire avec un barème peu élevé.

Ce championnat n'entraîne pas de promotion en division supérieure. Les équipes le souhaitant pourront lors des saisons suivantes intégrer le championnat seniors en D5.

Pour toute question ou détail supplémentaire, merci de vous adresser à la Commission Compétitions, l'idée étant d'être souple sur le fonctionnement de ce championnat.

Tableau de gestion des équipes incomplètes pour le championnat Promotion.

Effectif Homme	Effectif Dame	SH1	SD1	DH	DD	DX	Score
2 et +	2 et +						5
2 et +	1						4
2 et +	0						2
1	2 et +						4
1	1						3
1	0						1
0	2 et +						2
0	1						1
0	0						0

Article X. Commission compétitions

Alinéa 10.01 Gestion du championnat

La gestion du championnat est confiée par le Conseil d'administration du Comité départemental à la commission compétitions. Cette dernière est compétente pour statuer sur l'interprétation et l'application du présent règlement, ainsi que sur les réclamations.

Alinéa 10.02 Membres de la Commission

Tout club inscrivant au moins quatre équipes en championnat (senior et vétéran confondus) a l'obligation de désigner une personne qui intégrera la commission compétitions. A défaut, seules les trois premières équipes seront conservées.

Alinéa 10.03 Responsable des inscriptions

Pour la saison à venir, les inscriptions d'équipe se feront via le Logiciel Decl'IC

<http://www.codep44-badminton.fr>

Alinéa 10.04 Responsables de division et de poule

En fonction des effectifs, des responsables de division et de poule seront désignés par la commission.

Alinéa 10.05 Coordonnées

Les coordonnées des membres de la commission, des responsables de division et de poule seront communiquées en début de saison au correspondant championnat de chaque club inscrit.

Fait à Nantes, le 06/09/2019

La commission compétitions du Comité Départemental de Loire-Atlantique de badminton

<http://www.codep44-badminton.fr>

Mail : interclubs@codep44-badminton.fr